

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 7 janvier 2021

Toulouse : Des avancées dans le cadre du contrat de sécurité intégrée signé le 9 octobre 2020

À Toulouse, l'État et l'équipe municipale ont adopté conjointement une politique très active dans la lutte contre la délinquance pour la sécurité et la tranquillité des Toulousains, qui mobilise l'ensemble de la chaîne police-justice. Ces engagements mutuels nécessitaient d'être approfondis, conduisant ainsi Jean Castex, Premier ministre, et Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, à signer le 9 octobre dernier, un « contrat de sécurité intégrée » couvrant la période 2020-2026.

De nombreux objectifs ont été fixés dans le contrat de sécurité intégrée (CSI) :

- Accroître les moyens pour les forces de polices nationale et municipale, notamment avec la remise à niveau des effectifs de policiers nationaux et leur renforcement par l'affectation de 111 policiers supplémentaires d'ici à fin 2021 ;
- Renforcer la présence des effectifs sur l'ensemble de la ville ;
- Améliorer les conditions d'installation et de vie des policiers nationaux et agents des services judiciaires ;
- Mettre en place une véritable justice pénale de proximité pour ne plus laisser des infractions sans réponse ;
- Aller à la racine des incivilités par la prévention de la délinquance, la politique de la ville et l'éducation (notamment favoriser la coordination entre les différents acteurs, développer la formation des personnels, améliorer le suivi et l'accompagnement des jeunes et des familles).
- Renforcer la lutte contre la radicalisation.

Dans l'accomplissement de ces objectifs, nombreux sont les engagements qui ont d'ores et déjà été réalisés fin 2020.

Concernant la lutte contre la délinquance

Outre les policiers affectés en remplacements de départs à la retraite et mutations courantes, 13 premiers policiers nationaux supplémentaires sur les 111 attendus d'ici à la fin 2021, sont venus renforcer le 30 décembre 2020 les effectifs à Toulouse. Les policiers municipaux ont d'ores et déjà été renforcés, cette action se poursuivra.

Par ailleurs, dans la mise en place d'une justice pénale de proximité, l'État s'est notamment engagé à renforcer les effectifs au sein du tribunal judiciaire de Toulouse. Ainsi, 19 postes contractuels et 5 postes de délégués du procureur ont-ils été créés et les recrutements sont finalisés.

Une réponse en « circuit court », (qui assure un délai rapproché entre l'audition sur les faits, la convocation pour notification de la mesure décidée par le procureur et son exécution) est en voie de

généralisation en ces domaines avec des intervenants (délégués du procureur) agissant en permanence au plus près de nos concitoyens et à bref délai grâce à la mobilisation des partenaires (collectivités territoriales ; mairie de Toulouse ; police ; gendarmerie ; structures associatives...) s'inscrivant dans une logique de résultats et de lisibilité de nos actions communes.

Concernant la politique de la ville et l'éducation également au cœur du CSI

Les dispositifs de signalement et d'alerte en cas d'agression ou incivilité contre un représentant de l'autorité publique, professeur ou personnel de l'éducation nationale ont été accrus. La présence de représentants de l'éducation nationale au sein d'instances telles que les comités de prévention et de lutte contre la délinquance a également vocation à faciliter le partenariat inter-services.

Des modules de formation sont d'ores et déjà proposés à tous les personnels exerçant en école et établissements scolaires, afin de les aider dans leurs pratiques professionnelles. Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances se poursuivront et s'intensifieront en 2021.

Ce travail de prévention et de lutte contre l'insécurité est par ailleurs indissociable des nombreuses actions de sensibilisation à la citoyenneté et de soutien à la parentalité mises en œuvre grâce à l'action conjointe des services de l'État, des collectivités et du tissu associatif, notamment au sein de la cité éducative du Grand Mirail.

- Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne :

Les renforts en personnels de sécurité et de justice constituent la première réalisation des engagements pris par l'État dans le contrat de sécurité intégrée. Nous poursuivons sans relâche notre action en faveur de la sécurité des habitants.

- Dominique Alzéri, procureur de la République de Toulouse :

La justice pénale de proximité doit s'incarner avec diligence et efficacité, comme un axe majeur de l'action judiciaire.

- Mostafa Fourar, recteur de l'académie de Toulouse :

Je me félicite de la mobilisation des services académiques en liaison étroite avec l'ensemble des services de l'Etat et de la Métropole de Toulouse afin de créer les conditions d'un climat scolaire serein au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative. Ainsi, chaque agression, chaque incivilité doit être signalée. Il ne saurait être transigé avec ce principe, a fortiori si ces actes sont dirigés contre un représentant de l'autorité publique, qu'il soit professeur ou personnel de l'éducation nationale.

- Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole :

Je suis heureux de voir qu'après les paroles et les signatures, les actes suivent. Je salue la réactivité de l'Etat sur ce sujet qui est capital. Dans le continuum, je le redis, ces renforts sont nécessaires. Et ce n'est qu'à cette condition que nous serons au rendez-vous du besoin de renfort de la chaîne de la sécurité à Toulouse au service de la tranquillité de tous les Toulousains.

Retrouvez le dossier de presse sur le contrat de sécurité intégrée ici : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/35729/231794/file/CP.pdf>

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Mairie de Toulouse
Julie BARBIER 06.21.37.13.33 /
julie.barbier@mairie-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse
Marianne Bouzigues

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

